

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DASES 231 G Subvention à Advocacy Paris Ile-de-France (19e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à "Advocacy Paris Ile de France" ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association "Advocacy Paris Ile-de-France" située 5 place des Fêtes (19e) (dossier : 2011-03828, tiers X 04936, simpa : 27321), au titre de l'année 2011, pour le fonctionnement de son "espace convivial citoyen".

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la provision destinée à financer les actions en faveur des personnes en situation de handicap, rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007, du budget de fonctionnement de l'année 2011 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.